



RCS

REGISTRE DE COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS

Références de dépôt

Numéro RCS : B238485

Référence de dépôt : L190211890

Déposé le 18/10/2019

Helpdesk LBR : (+352) 26 428-1 / helpdesk@lbr.lu

Immatriculation

Société à responsabilité limitée

Données à inscrire

<input checked="" type="checkbox"/> Dénomination ou raison sociale	page 2	<input checked="" type="checkbox"/> Exercice social	page 3
<input type="checkbox"/> Enseigne(s) commerciale(s)		<input checked="" type="checkbox"/> Associé(s)	page 4
<input checked="" type="checkbox"/> Forme juridique	page 2	<input checked="" type="checkbox"/> Administrateur(s) / Gérant(s)	page 13
<input checked="" type="checkbox"/> Siège social	page 2	<input checked="" type="checkbox"/> Délégué(s) à la gestion journalière	page 17
<input checked="" type="checkbox"/> Objet social	page 2	<input type="checkbox"/> Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes	
<input checked="" type="checkbox"/> Capital social / Fonds social	page 2	<input type="checkbox"/> Fusion / Scission	
<input checked="" type="checkbox"/> Date de constitution	page 3	<input type="checkbox"/> Transfert d'actifs, de branche d'activité, d'universalité, du patrimoine professionnel	
<input checked="" type="checkbox"/> Durée	page 3	<input type="checkbox"/> Liquidation volontaire	

Dénomination ou raison sociale

Dénomination ou raison sociale

Apollonia Investment S.à r.l.

Le cas échéant, abréviation utilisée

Forme juridique

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Mention supplémentaire (le cas échéant)

Siège social

Numéro

6

Rue

rue Eugène Ruppert

Code postal

2453

Localité

Luxembourg

Objet social

Objet social (indication)

La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra émettre tout type d'obligations sous quelque forme que ce soit (convertible ou non), en ce inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'autres titres représentatifs de créances et du capital.

La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et des obligations et/ou prêter (...)

Objet social incomplet

Capital social / Fonds social

Type

Fixe

Montant

12 000

Devise

EUR (Euro)

Etat de libération

Total

Pourcentage, le cas échéant

Date de constitution

Date de constitution

27/09/2019

Durée

Durée

Illimitée

Date de fin

Exercice social

Premier exercice ou exercice raccourci

Du

27/09/2019

Au

31/12/2019

Exercice social

Du

01/01

Au

31/12

Associé(s)

<u>1</u>	Nouvel associé : ACE III Acquisition, L.P.	page 5
<u>2</u>	Nouvel associé : Ares Credit Strategies Fund III, L.P.	page 6
<u>3</u>	Nouvel associé : Ares European Credit Strategies Fund II (B), L.P.	page 7
<u>4</u>	Nouvel associé : Ares European Credit Strategies Fund III (A), L.P.	page 8
<u>5</u>	Nouvel associé : Ares Customized Credit Fund, L.P.	page 9
<u>6</u>	Nouvel associé : BCSSS Investments Limited	page 10
<u>7</u>	Nouvel associé : TMPSL Investments Limited	page 11
<u>8</u>	Nouvel associé : Ares European Credit Strategies Fund VI (B), L.P.	page 12

1 | **Nouvel associé :**

ACE III Acquisition, L.P.

Type de personne

Personne morale étrangère

Personne morale étrangère

Pays

Royaume-Uni

Nom du registre

Companies House

N° d'immatriculation

LP016693

Dénomination ou raison sociale

ACE III Acquisition, L.P.

Forme juridique étrangère

limited partnership

Siège

Numéro

Rue

South Church Street

Bâtiment

Ugland House

Etage

Code postal

KY1-1104

Localité

Grand Cayman

Pays

Caïmanes, Iles

Parts sociales

Type(s) de parts (le cas échéant)

Nombre de parts détenues

1

Parts sociales

708 000

2 | Nouvel associé :

Ares Credit Strategies Fund III, L.P.

Type de personne

Personne morale étrangère

Personne morale étrangère

Pays

Caïmanes, Iles

Nom du registre

Registre des Sociétés des Îles Caïmans

N° d'immatriculation

MC-42483

Dénomination ou raison sociale

Ares Credit Strategies Fund III, L.P.

Forme juridique étrangère

exempted limited partnership

Siège

Numéro

Rue

South Church Street

Bâtiment

Ugland House

Etage

Code postal

KY1-1104

Localité

Grand Cayman

Pays

Caïmanes, Iles

Parts sociales

Type(s) de parts (le cas échéant)

1

Parts sociales

Nombre de parts détenues

132 000

3 | **Nouvel associé :**

Ares European Credit Strategies Fund II (B), L.P.

Type de personne

Personne morale étrangère

Personne morale étrangère

Pays

Caïmanes, Iles

Nom du registre

Registre des Sociétés des Îles Caïmans

N° d'immatriculation

MC-73171

Dénomination ou raison sociale

Ares European Credit Strategies Fund II (B), L.P.

Forme juridique étrangère

exempted limited partnership

Siège

Numéro

Rue

South Church Street

Bâtiment

Ugland House

Etage

Code postal

KY1-1104

Localité

Grand Cayman

Pays

Caïmanes, Iles

Parts sociales

Type(s) de parts (le cas échéant)

Nombre de parts détenues

1

Parts sociales

48 000

4 | **Nouvel associé :**

Ares European Credit Strategies Fund III (A), L.P.

Type de personne

Personne morale étrangère

Personne morale étrangère

Pays

Caïmanes, Iles

Nom du registre

Registre des Sociétés des Îles Caïmans

N° d'immatriculation

MC-80522

Dénomination ou raison sociale

Ares European Credit Strategies Fund III (A), L.P.

Forme juridique étrangère

exempted limited partnership

Siège

Numéro

Rue

South Church Street

Bâtiment

Ugland House

Etage

Code postal

KY1-1104

Localité

George Town

Pays

Caïmanes, Iles

Parts sociales

Type(s) de parts (le cas échéant)

1

Parts sociales

Nombre de parts détenues

108 000

5 | Nouvel associé :

Ares Customized Credit Fund, L.P.

Type de personne

Personne morale étrangère

Personne morale étrangère

Pays

Caïmanes, Iles

Nom du registre

Registre des Sociétés des Îles Caïmans

N° d'immatriculation

MC-81785

Dénomination ou raison sociale

Ares Customized Credit Fund, L.P.

Forme juridique étrangère

exempted limited partnership

Siège

Numéro

Rue

South Church Street

Bâtiment

Ugland House

Etage

Code postal

KY1- 1104

Localité

Grand Cayman

Pays

Caïmanes, Iles

Parts sociales

Type(s) de parts (le cas échéant)

1

Parts sociales

Nombre de parts détenues

60 000

6 | Nouvel associé :

BCSSS Investments Limited

Type de personne

Personne morale étrangère

Personne morale étrangère

Pays

Jersey

Nom du registre

Companies House

N° d'immatriculation

128028

Dénomination ou raison sociale

BCSSS Investments Limited

Forme juridique étrangère

private company limited by shares

Siège

Numéro

11-15

Rue

Seaton Place

Bâtiment

Aztec Group House

Etage

Code postal

JE4 0QH

Localité

St Helier

Pays

Jersey

Parts sociales

Type(s) de parts (le cas échéant)

1

Parts sociales

Nombre de parts détenues

21 600

7 | Nouvel associé :

TMPSL Investments Limited

Type de personne

Personne morale étrangère

Personne morale étrangère

Pays

Jersey

Nom du registre

Companies House

N° d'immatriculation

128030

Dénomination ou raison sociale

TMPSL Investments Limited

Forme juridique étrangère

private company limited by shares

Siège

Numéro

11-15

Rue

Seaton Place

Bâtiment

Aztec Group House

Etage

Code postal

JE4 0QH

Localité

St Helier

Pays

Jersey

Parts sociales

Type(s) de parts (le cas échéant)

1

Parts sociales

Nombre de parts détenues

26 400

8 | Nouvel associé :

Ares European Credit Strategies Fund VI (B), L.P.

Type de personne

Personne morale étrangère

Personne morale étrangère

Pays

Caïmanes, Iles

Nom du registre

Registre des Sociétés des Îles Caïmans

N° d'immatriculation

MC-87983

Dénomination ou raison sociale

Ares European Credit Strategies Fund VI (B), L.P.

Forme juridique étrangère

exempted limited partnership

Siège

Numéro

Rue

South Church Street

Bâtiment

Ugland House

Etage

Code postal

KY1-1104

Localité

George Town

Pays

Caïmanes, Iles

Parts sociales

Type(s) de parts (le cas échéant)

Nombre de parts détenues

1

Parts sociales

96 000

Administrateur(s) / Gérant(s)

Régime de signature statutaire (indication)

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

		Modifier	Rayer
<u>1</u>	Nouvel administrateur / gérant : Gérard Nicolas		page 14
<u>2</u>	Nouvel administrateur / gérant : Thomas Michael		page 15
<u>3</u>	Nouvel administrateur / gérant : Fitzgibbon Hilary		page 16

1 | Nouvel administrateur / gérant :

Gérard Nicolas

Type de personne

Personne physique

Personne physique

Nom

Gérard

Prénom(s)

Nicolas

Date de naissance

20/04/1981

Lieu de naissance

Libramont-Chavigny

Pays de naissance

Belgique

Adresse privée ou professionnelle

Numéro

6

Rue

rue Eugène Ruppert

Bâtiment

Etage

Code postal

2453

Localité

Luxembourg

Pays

Luxembourg

Type de mandat

Organe social

Conseil de gérance

Fonction

Gérant

Pouvoir de signature (indication)

Durée du mandat

Date de nomination

27/09/2019

Durée du mandat

Indéterminée

Date d'expiration du mandat

jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année

ou

2 | Nouvel administrateur / gérant :

Thomas Michael

Type de personne

Personne physique

Personne physique

Nom

Thomas

Prénom(s)

Michael

Date de naissance

09/03/1967

Lieu de naissance

Pennsylvania

Pays de naissance

Etats Unis d'Amérique

Adresse privée ou professionnelle

Numéro

14-16

Rue

Avenue Pasteur

Bâtiment

Etage

Code postal

2310

Localité

Luxembourg

Pays

Luxembourg

Type de mandat

Organe social

Conseil de gérance

Fonction

Gérant

Pouvoir de signature (indication)

Durée du mandat

Date de nomination

27/09/2019

Durée du mandat

Indéterminée

Date d'expiration du mandat

jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année

ou

3 | Nouvel administrateur / gérant :

Fitzgibbon Hilary

Personne physique

Nom

Fitzgibbon

Prénom(s)

Hilary

Date de naissance

01/08/1975

Lieu de naissance

Tipperary

Pays de naissance

Irlande

Adresse privée ou professionnelle

Numéro

14-16

Rue

Avenue Pasteur

Bâtiment

Etage

Code postal

2310

Localité

Luxembourg

Pays

Luxembourg

Type de mandat

Organe social

Conseil de gérance

Fonction

Gérant

Pouvoir de signature (indication)

Durée du mandat

Date de nomination

27/09/2019

Durée du mandat

Indéterminée

Date d'expiration du mandat

jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année

ou

Délégué(s) à la gestion journalière

Régime de signature statutaire (indication)

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Apollonia Investment S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Siège social: 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg

CONSTITUTION DE SOCIETE DU 27 SEPTEMBRE 2019
NUMERO 2365/19

In the year two thousand and nineteen, on the twenty-seventh day of September.

Before *Maître* Henri Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEAR:

1. **ACE III Acquisition, L.P.**, a limited partnership organized under the laws of England and Wales with registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the UK Companies House under company number LP016693 (the **Shareholder 1**),

hereby represented by Mrs Caroline Lecuit, lawyer, professionally residing in the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the **Attorney**);

2. **Ares Credit Strategies Fund III, L.P.**, a Cayman Islands exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose principal place of business is located at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC-42483 (the **Shareholder 2**),

hereby represented by the Attorney by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. **Ares European Credit Strategies Fund II (B), L.P.**, a Cayman Islands exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose principal place of business is located at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC-73171 (the **Shareholder 3**),

hereby represented by the Attorney by virtue of a power of attorney given under private seal;

4. **Ares European Credit Strategies Fund III (A), L.P.**, a Cayman Islands exempted limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104, George Town, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC-80522 (the **Shareholder 4**),

hereby represented by the Attorney by virtue of a power of attorney given under private seal;

5. **Ares Customized Credit Fund, L.P.**, a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office at Maples Corporate Services, Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1- 1104 Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC-81785 (the **Shareholder 5**),

hereby represented by the Attorney by virtue of a power of attorney given under private seal;

6. **BCSSS Investments Limited**, a private company limited by shares incorporated under the laws of Jersey, with registered office at Aztec Group House, 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 0QH, and registered with the Companies House under number 128028 (the **Shareholder 6**),

hereby represented by the Attorney by virtue of a power of attorney given under private seal;

7. **TMPSL Investments Limited**, a private company limited by shares incorporated under the laws of Jersey, with registered office at Aztec Group House, 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 0QH, and registered with the Companies House under number 128030 (the **Shareholder 7**);

hereby represented by the Attorney by virtue of a power of attorney given under private seal;

8. **Ares European Credit Strategies Fund VI (B), L.P.** a Cayman Islands exempted limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands under the number MC-87983, with registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104, George Town, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships (the **Shareholder 8** and together with the Shareholder 1, the Shareholder 2, the Shareholder 3, the Shareholder 4, the Shareholder 5, the Shareholder 6 and the Shareholder 7, the **Shareholders**),

hereby represented by the Attorney by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorneys of the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the Attorney and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders request the undersigned notary to record the following articles

of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name “**Apollonia Investment S.à r.l.**” (hereafter the **Company**), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the **Law**), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the **Articles**).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Company’s shareholders or by a resolution of the board of managers of the Company, which will then, in that latter case, be authorised to amend the Articles to reflect the completion of the transfer.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may issue any form of debt securities (whether convertible or not) including by way of a public offer. It may issue, by way of private placement

only, equity securities.

3.3. The Company may acquire participations in loans and in bonds and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company and, in particular, it may acquire participations and otherwise invest in senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine loans, unitranche loans or junior debt, other types of hybrid debt and other types of securities and instruments of companies. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.6. The Company will not carry out any operation or transaction that would fall under the Luxembourg law dated 5th April 1993 concerning the financial sector, as amended.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand Euros (EUR 12,000) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares (collectively the **Shares**, and individually the **Share**) with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for

amendment of these Articles.

5.3. The shareholders may contribute to the Company as capital surplus and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholders to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 “capital contribution without the issuance of new shares” of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

Each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 710-12 and 710-13 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders.

6.4. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time *ad nutum* (without any reason), by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice, provided that all such meetings shall take place in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members attending are Luxembourg residents. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) managers, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two (2) managers or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided

such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 12. Conflicts of interest.

12.1. Procedure regarding conflicts of interest.

In the event that a manager of the Company has, directly or indirectly, a financial interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the board of managers, such manager shall make known to the board of managers such opposite interest at that board of managers meeting and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The manager may not take part in the deliberations relating to that transaction, may not vote on the resolutions relating to that transaction and may not count towards the quorum. The transaction, and the manager's interest therein, shall be reported to the shareholders.

12.2. Conflicts of interest of the sole manager.

For so long as the Company has a sole manager, in the event that the sole manager has, directly or indirectly, a financial interest opposite to the interest of the Company with respect to a transaction entered into by the Company and the sole manager, this conflict of interest shall be set out in the minutes or the written resolutions of the sole manager, as the case may be, recording the approval of that transaction.

12.3. Exceptions regarding conflicts of interest.

Article 12.1. and article 12.2. do not apply to resolutions of the board of managers or the sole manager concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

A manager of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this article 12.

12.4. Impact on quorum.

Where, by reason of a conflicting interest, the number of managers required in order to validly deliberate and vote is not met, the board of managers may decide to submit the decision on this specific item to the shareholders.

IV. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Financial year and balance sheet.

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the

Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3. The shareholders may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

14.2. The shareholders have discretionary power to dispose of the surplus. It may allocate such profit to the payment of a dividend, transfer such profit to a reserve account or carry it forward.

14.3. In accordance with article 710-25 of the Law interim dividends may be distributed, at any time, by the board of managers under the following cumulative conditions:

- (i) an interim accounting situation (*état comptable*) is drawn up by the board of managers (the **Interim Accounting Statement**) (the Interim Accounting Statement shall be reviewed by an internal or statutory auditor (*réviseur d'entreprises*) to the extent one has been appointed);
- (ii) this Interim Accounting Statement shows that sufficient profits and other reserves (including without limitation share premium and capital surplus) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and the amount to be allocated to the legal reserves;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the Interim Accounting Statement; and
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company.

Where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the relevant excess as acknowledged by the shareholders when approving the Company's annual accounts, shall, unless otherwise decided by the board of managers at the time of the dividend declaration, be deemed to be an advance payment for future dividends.

14.4. Without prejudice to the competence of the board of managers set out under article 14.3. above, the shareholders may also distribute interim dividends from time to time, subject to complying with the same conditions (including review of an Interim Accounting Statement).

V. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders.

VI. General provision

Art. 16. General Provision.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2019.

Subscription - Payment

Thereupon, the Shareholders, represented as stated above, declare to subscribe to all the one million two hundred thousand (1,200,000) shares, with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each as follows:

1. Shareholder 1 subscribes to seven hundred eight thousand (708,000) shares;
2. Shareholder 2 subscribes to one hundred thirty two thousand (132,000) shares;
3. Shareholder 3 subscribes to forty eight thousand (48,000) shares;
4. Shareholder 4 subscribes to one hundred eight thousand (108,000) shares;
5. Shareholder 5 subscribes to sixty thousand (60,000) shares;
6. Shareholder 6 subscribes to twenty one thousand six hundred (21,600) shares
7. Shareholder 7 subscribes to twenty six thousand four hundred (26,400) shares; and
8. Shareholder 8 subscribes to ninety six thousand (96,000) shares.

The shares have all been fully paid up by way of contributions in cash, so that the amount of twelve thousand Euros (EUR 12,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary,

who expressly acknowledges it.

The contributions in cash are entirely allocated to the share capital of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at EUR 1,500.

Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders resolve to:

- (a) set the number of managers of the Company at three (3);
- (b) appoint:
 - Nicolas Gérard, employee, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 20 April 1981, in Libramont-Chavigny, Belgium, as manager,
 - Michael Thomas, manager, with professional address to be at 14-16, Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 9 March 1967 in Pennsylvania, United States of America, as manager; and
 - Hilary Fitzgibbon, manager with professional address to be at 14-16, Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 1 August 1975, in Tipperary, Ireland, as manager,for an unlimited period of time;
- (c) set the registered office of the Company at: 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary public who understands and speaks English, states herewith that on request of the Attorney of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the Attorney, said Attorney signed together with the notary public the present deed.

SUIT LA VERSION FRANCAISE DU TEXTE QUI PRECEDE :

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg,

COMPARAISSENT:

1. **ACE III Acquisition, L.P.**, une société (*limited partnership*) régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et immatriculée auprès du *Companies House* sous le numéro LP016693 (l'**Associé 1**),

ici représentée par Madame Caroline Lecuit, juriste, avec adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le **Mandataire**) ;

2. **Ares Credit Strategies Fund III, L.P.**, une société des Îles Caïmans (*exempted limited partnership*) régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son établissement principal situé à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro MC-42483 (l'**Associé 2**),

ici représentée par le Mandataire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé ;

3. **Ares European Credit Strategies Fund II (B), L.P.**, une société des Îles Caïmans (*exempted limited partnership*) régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son établissement principal situé à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro MC-73171 (l'**Associé 3**),

ici représentée par le Mandataire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé ;

4. **Ares European Credit Strategies Fund III (A), L.P.**, une société des Îles Caïmans (*exempted limited partnership*) régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, KY1-1104, George Town, Îles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro MC-80522 (l'**Associé 4**),

ici représentée par le Mandataire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé ;

5. **Ares Customized Credit Fund, L.P.**, une société des Îles Caïmans (*exempted limited partnership*), ayant son siège social à Maples Corporate Services, Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro MC-81785 (l'**Associé 5**),

ici représentée par le Mandataire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé ;

6. **BCSSS Investments Limited**, une société (*private company limited by shares*) régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à Aztec Group House, 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 0QH, et immatriculée auprès du *Companies House* sous le numéro 128028 (l'**Associé 6**),

ici représentée par le Mandataire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé ;

7. **TMPSL Investments Limited**, une société (*private company limited by shares*) régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à Aztec Group House, 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 0QH, et immatriculée auprès du *Companies House* sous le numéro 128030 (l'**Associé 7**),

ici représentée par le Mandataire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé ;

8. **Ares European Credit Strategies Fund VI (B), L.P.**, une société des Îles Caïmans (*exempted limited partnership*) régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104, George Town, Îles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro MC-87983 (l'**Associé 8** et ensemble avec l'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3, l'Associé 4, l'Associé 5, l'Associé 6, et l'Associé 7, les **Associés**),

ici représentée par le Mandataire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été signées *ne varietur* par le Mandataire et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer :

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1er. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination

« **Apollonia Investment S.à r.l.** » (ci-après la **Société**), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la **Loi**) et par les présents statuts (ci-après les **Statuts**).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans la commune de Luxembourg-Ville ou dans tout autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés de la Société ou par décision du conseil de gérance de la Société, qui dans ce dernier cas, sera autorisé à modifier les Statuts afin d'y refléter le transfert.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les

cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra émettre tout type d'obligations sous quelque forme que ce soit (convertible ou non), en ce inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'autres titres représentatifs de créances et du capital.

3.3. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et des obligations et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société et, en particulier, investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche, dette subordonnée et dans d'autres types de valeurs mobilières et les instruments de sociétés. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de *preferred equity certificates*.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des

techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

3.6. La Société n'accomplira aucune opération ou transaction qui serait soumise à la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant les associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille Euros (12.000 EUR), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales (collectivement les **Parts Sociales** et individuellement une **Part Sociale**) ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution des associés adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts.

5.3. Les associés peuvent effectuer des apports à la Société en capitaux propres et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apports en capitaux propres signifie les montants (a) apportés par les associés à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 « apports en capitaux propres non rémunéré par des titres » du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 710-12 et 710-13 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par les associés.

6.4. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associés qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et *ad nutum* (sans justifier d'une raison) par une décision des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la

majorité des gérants réside au Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par le président ou deux (2) gérants. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président ou par deux (2) gérants, ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Art. 12. Conflits d'intérêts.

12.1. Procédure relative aux conflits d'intérêts.

Lorsqu'un gérant de la Société a, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à celui de la Société dans une opération de la Société soumise à l'approbation du conseil de gérance, ledit gérant est tenu d'en prévenir le conseil de gérance lors de la réunion du conseil de gérance et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. Le gérant ne peut pas prendre part aux délibérations portant sur cette opération, ne peut pas voter les résolutions relatives à cette opération et n'est pas comptabilisé dans le calcul du quorum. L'opération et l'intérêt opposé du gérant doivent être signalés aux associés.

12.2. Conflits d'intérêts du gérant unique.

Tant que la Société a un gérant unique, si ce gérant unique a, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à celui de la Société dans le cadre d'une opération où la Société et le gérant unique sont parties, ce conflit d'intérêts doit être mentionné dans le procès-verbal ou dans les résolutions écrites

du gérant unique, le cas échéant, approuvant l'opération.

12.3. Exceptions concernant les conflits d'intérêts.

Les articles 12.1. et 12.2. ne s'appliquent pas aux résolutions du conseil de gérance ou du gérant unique relatives à des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

Tout gérant de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur, membre de la direction ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société est ou sera engagée dans des relations d'affaires ou des contrats ne sera pas considéré, du seul fait de ces relations avec ces autres sociétés ou entreprises, comme ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans le cadre du présent article 12.

12.4. Impact sur le quorum.

Lorsque, en raison d'un conflit d'intérêts, le nombre de gérants requis en vue de délibérer et de voter n'est pas atteint, le conseil de gérance peut décider de soumettre la décision sur le point en question aux associés.

IV. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et bilan.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3. Les associés peuvent prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Les associés décideront discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils pourront allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

14.3. Conformément à l'article 710-25 de la Loi, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- 1) un état comptable est établi par le conseil de gérance (**l'Etat Comptable Intérimaire**) (l'Etat Comptable Intérimaire doit faire l'objet d'un examen par un commissaire ou un réviseur d'entreprises

lorsqu'un tel réviseur d'entreprises agréé aura été nommé) ;

- 2) cet Etat Comptable Intérimaire montre qu'il y a suffisamment de bénéfices et d'autres réserves (y compris, et sans restriction, la prime d'émission et le capital surplus) disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et du montant à allouer à la réserve légale ;
- 3) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le conseil de gérance dans les (2) deux mois de la date de l'Etat Comptable Intérimaire ; et
- 4) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte-tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires versés excèdent le montant des bénéfices distribuables à la fin de l'exercice, l'excès en question, tel que reconnu par les associés lors de l'approbation des comptes annuels, doit, sauf décision contraire du conseil de gérance lors de la déclaration de dividendes, être considéré comme étant un acompte sur les dividendes futurs.

14.4. Sans préjudice de la compétence du conseil de gérance prévue à l'article 14.3. ci-dessus, les associés peuvent également distribuer des dividendes intérimaires de temps à autres, sous réserve de respecter les mêmes conditions (y compris l'examen de l'Etat Comptable Intérimaire).

V. Dissolution – Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés.

VI. Disposition générale

Art. 16. Disposition générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débute à la date du présent acte et se termine au 31 décembre 2019.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été établis, les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, déclarent souscrire aux un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune, de la façon suivante :

1. L'Associé 1 souscrit à sept cent huit mille (708.000) parts sociales;
2. L'Associé 2 souscrit à cent trente-deux mille (132.000) parts sociales;
3. L'Associé 3 souscrit à quarante-huit mille (48.000) parts sociales;
4. L'Associé 4 souscrit à cent huit mille (108.000) parts sociales;
5. L'Associé 5 souscrit à soixante mille (60.000) parts sociales;
6. L'Associé 6 souscrit à vingt-et-un mille six cents (21.600) parts sociales;
7. L'Associé 7 souscrit à vingt-six mille quatre cents (26.400) parts sociales; et
8. L'Associé 8 souscrit à quatre-vingt-seize mille (96.000) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par voie d'apports en numéraire, le montant de douze mille Euros (12.000 EUR) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Les apports en numéraire sont intégralement alloués au compte capital social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à EUR 1.500.

Résolutions des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés décident de :

- (a) fixer le nombre de gérants de la Société à trois (3) ;
- (b) nommer :
 - Nicolas Gérard, salarié, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 20 avril 1981 à Libramont-Chavigny, Belgique, en tant que gérant ;
 - Michael Thomas, gérant, ayant son adresse professionnelle au 14-16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 9 mars 1967 à Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique ; et

- Hilary Fitzgibbon, gérante, ayant son adresse professionnelle au 14-16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, née le 1er août 1975 à Tipperary, Irlande, en tant que gérante,

pour une durée indéterminée ;

- (c) fixer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du Mandataire des Associés, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au Mandataire, ledit Mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

signé : C. LECUIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 octobre 2019.

Relation: 1LAC/2019/31905

Reçu soixante-quinze euros

75.- €

Le Receveur, (s) P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME -

délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Recueil Electronique des Sociétés et Associations (“RESA”).

Luxembourg, le 14 octobre 2019.